

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Anne-Marie Lefrançois

<https://www.cadre21.org/membres/d28f91244f7621054c755c2b>

Date d'obtention : 2022-02-18 15:20:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

De toujours partir de la trousse pour bien faire l'évaluation de la situation. Sauf en cas de situation malveillante (bcp plus rare) où là je ne fais que confisquer l'appareil et appeler la police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je n'ai jamais eu à intervenir dans ce genre de situation, je viens d'arriver en milieu scolaire au secondaire donc c'est très sécurisant et je vais toujours partir de la trousse.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne JAMAIS regarder les images.